

Rue Grande, 37
5500 Dinant
082/21.39.39.



Madame la Ministre,

Permettez-moi de Vous remercier pour l'ensemble de vos décisions mais aussi pour m'associer à vos remerciements car si vous avez eu la gentillesse de prononcer mon nom, je veux réaffirmer que le travail dense mené par la 3C, depuis quelque 15 mois, est le résultat d'un véritable engagement de la grande majorité de ses Membres. Membres qui ont parcouru la Communauté française de long en large afin de rencontrer les acteurs de terrain, qui ont rédigé et présenté rapport, analyse et synthèse en un temps record. Merci Mesdames et Messieurs, Merci aux Provinces et aux ORU.

Remercier l'Administration – le tout petit service des Centres Culturels qui – et vous l'avez souligné – au-delà de grosses difficultés internes a porté, à bout de bras, l'énorme tâche que vous lui avez confiée. Je me dois, par ailleurs, de remercier personnellement notre Ami Eugène Braet qui malgré une santé déficiente à tout mis en œuvre pour répondre à vos attentes et vous dire que, de son lit d'hôpital, il ne passe pas deux jours sans se préoccuper de l'état d'avancement de notre travail.

Enfin, permettez-moi de remercier le Service de l'Inspection qui – également avec une équipe amputée de six unités sur vingt – a abattu un énorme boulot, tant au sein de chaque centre culturel qu'en Chambre d'Avis, soucieux de mutualiser ses analyses et de permettre ainsi une objectivation plus pertinente des approches menées et ce, en vue de faciliter notre travail mais aussi de relever les bases de nos futurs travaux de réflexion en lien avec vos attentes.

Madame la Ministre,

Quel chemin parcouru depuis décembre 2004 lorsque, dans votre texte d'intentions, vous disiez, je cite: "*Je me suis engagée à initier les Etats généraux de la Culture.*" Ce n'est pas une tâche facile, nous le savons. Mais nous savons aussi qu'il y a urgence.

Urgence pour le Gouvernement de questionner les acteurs culturels, d'entendre les attentes, de débattre pour ajuster au mieux son action, pour travailler avec force dans un contexte éclairé.

Urgence pour les artistes, les associations et l'ensemble des opérateurs culturels de sortir des incertitudes...

Urgence, car le contexte semble défavorable...

Urgence, car des tensions non résolues entre secteurs, voire à l'intérieur de certains secteurs culturels, pourraient se développer à cause de l'accumulation des dispositifs...

Urgence de vérifier la validité de notre "modèle culturel".

Urgence de mieux articuler deux dimensions de la culture, perçues le plus souvent comme antinomiques: création artistique et démocratie culturelle.

Urgence, car nous vivons sous le règne du multiple et c'est le multiple qui constitue l'unité de notre époque.

Urgence, car – disiez-vous – "*je suis convaincue que l'enjeu n'est pas catégoriel mais sociétal*". Et d'affirmer: "*La Culture doit donner les moyens de comprendre, de militer contre le pire, d'armer l'intelligence pour combattre la bêtise et d'inventer de nouvelles possibilités d'existence*". C'est le "*babouin qui s'éloigne*", comme vous venez de le dire.

Enfin, écriviez-vous, "*je crois à la vertu de la concertation, celle qui éclaire toute décision. Je crois à la capacité des intervenants à procéder eux-mêmes au diagnostic de la situation. C'est un exercice qui convoque la probité, le courage et une créativité pour combattre l'inertie qui, souvent, bloque les réformes. Je souhaite donc une approche globale et transversale et, si nous parvenons à tracer de réelles perspectives, celles-ci nécessiteront vraisemblablement plus d'une législature pour être mise en œuvre.*" Vous ne pouviez pas si bien dire !

Madame la Ministre, mon rôle n'est pas de vérifier l'adéquation entre les intentions qui furent les vôtres en début de législature et les résultats engrangés, les échecs subis ou encore les processus en cours. Par contre, il me revient de pouvoir témoigner de la démarche portée **pour** le secteur des Centres Culturels et d'en retracer rapidement les étapes.

Le 21 mars 2005, voilà tout juste quatre ans, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, vous donniez la parole aux Centres Culturels qui, rappelons-le, se présentaient selon deux axes:

- trois centres semblaient vouloir privilégier le développement socio-artistique;
- la très grande majorité affirmait que la médiation devait être l'objectif fondateur du Centre Culturel et que ce dernier était et restait la pierre angulaire du développement culturel intégré, tant au plan local que régional.

Huit mois plus tard, vous publiez VOS "priorités cultures", au sein desquelles vous affirmez avec détermination que, face au risque d'une mondialisation culturelle mercantile ou d'un modèle de pensée unique, la refondation de la démarche culturelle s'impose, en se traduisant par la garantie de la diversité et de l'accessibilité; le tout dans le cadre d'une nouvelle gouvernance de la culture, offrant l'accès et la participation de tous et l'apport de moyens pour valoriser le travail remarquable des acteurs culturels et sociaux.

Pour concrétiser l'esprit de cette lettre, vous avez imaginé, dans un souci de mettre tout le monde sur le même pied, de supprimer les contrats culture et de pays, de même que les Agences, et de lancer l'idée de ce que vous appeliez – fort joliment – les Contrats de Complicité Culturelle, devenus plus prosaïquement les CCC ou Contrats de Coopération Culturelle, axés soit sur une thématique particulière (théâtre, art plastique, art du cirque, etc.) ou sur le développement territorial.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, beaucoup de réflexions permettant de définir les objectifs précis et les modes opératoires ont suscité débats, crispations, tensions, mises en commun, questions parlementaires, partages de point de vue, pour arriver à un constat important : définir une nouvelle politique pour les Centres Culturels repose sur un mode opératoire ascendant et partagé, sur une analyse détaillée de la situation existante, sur une redéfinition précise des objectifs et des résultats escomptés, permettant ainsi, dans le futur, une véritable évaluation.

Afin de concrétiser vos décisions, vous avez modifié le nombre et les champs culturels couverts par les nouvelles commissions d'avis, garantissant ainsi davantage de "bonne gouvernance".

Du côté des Centres Culturels, à l'initiative de Christine Guillaume et d'Eugène Braet, la 3 C se réunissait pour la première fois en octobre 2007, adoptait son règlement d'ordre intérieur, prenait connaissance du travail de l'ancienne 4 C, inventoriait les problématiques du secteur et définissait une méthode de travail soucieuse, à la fois du Décret, de la jurisprudence, et de l'anticipation liée à la nécessité de relever – au cours de l'examen des contrats-programmes – tout élément devant fonder l'objet de la réflexion globale à venir.

Dès décembre, il y a donc 15 mois jour pour jour, nous entrons dans le vif du sujet, puisque nous nous positionnions quant à votre réflexion portant:

- sur les accords du non-marchand et l'idée de les valoriser dans le calcul de la parité;
- sur les subventions limitées liées aux catégories, mais aussi sur l'incohérence des progressions par palier, ou encore sur la difficulté, pour les Centres Culturels, de préparer leur contrat-programme, suite à votre décision d'ajourner la mise en œuvre – pour raisons budgétaires – des Contrats de Coopération Culturelle.

Les débats, très constructifs au demeurant, au sein de la 3 C et en réunion avec vous-même et/ou les Membres de votre Cabinet ont permis de dépasser les premiers écueils et d'encourager, de ce fait, un travail à court terme: l'analyse, presque terminée, des contrats-programmes de 95 Centres Culturels et, à moyen terme, une réflexion sur la critériologie, devant alimenter plus globalement un travail de redéfinition des concepts fondateurs du Décret.

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant et vous venez de demander au secteur des Centres Culturels, en général, et à la 3 C, en particulier, qu'ils se prononcent sur un schéma de politique générale et sur les quatre grandes orientations de base que vous venez de nous présenter

Si je n'ai pas à me prononcer au nom du secteur, je ne doute pas que l'ACC et l'ASTRAC vont très rapidement "plancher" sur le sujet avec l'ensemble de leurs membres.

Au sein de la 3 C, où se trouvent par ailleurs les représentants de ces deux associations, le principe de l'engagement est déjà pris, mais je n'ai, évidemment, pas mandat de répondre au nom de la Commission tant que cette dernière n'aura relu et pas analysé le contenu de votre exposé. Je puis cependant vous promettre que ce sera chose faite très rapidement.

Permettez-moi par ailleurs, fort de votre volonté – exprimée il y a quelques minutes – d'initier une politique territoriale de proximité construite sur quatre enjeux majeurs, de vous livrer quelques réflexions.

Les Centres Culturels, au-delà des objectifs fondateurs mais en lien immédiat avec le prescrit du Décret, peuvent développer une démarche prospective. Cette démarche serait à initier, non pas en terme de méthode mais bien en terme de disposition d'esprit visant – en partenariat avec l'ensemble des secteurs – à "explorer" les futurs d'un enjeu, d'un objet de la connaissance ou de l'action, en vue de positionner leurs missions sur la réalité présente et de les orienter dans des directions désirées et ce, au travers du consensus le plus large possible. Selon la taille et les moyens du Centre Culturel, le processus se développerait à l'échelle locale, transcommunale ou régionale.

Plus encore, cette démarche serait un état d'esprit, une façon d'être visant à accepter l'idée d'accueillir le futur, mais sans le subir. Il s'agit donc davantage d'une volonté de réfléchir les futurs possibles dans leurs formes diverses, pour construire le présent dans le respect d'une anticipation réfléchie.

Au fond, il s'agit d'un processus qui tente de mettre en perspective les problèmes de société et les enjeux qui en découlent; qui vise à leur donner une profondeur de champ, attitude souvent difficile lorsque "l'activisme" de notre société "colle" trop à l'événement, au développement que l'on suit, plus qu'on ne le maîtrise.

Au-delà des différents formes possibles de prospectives (stratégique, sociale de représentation, de la connaissance,...) la question est de comprendre le rôle essentiel qu'un Centre Culturel peut assurer dans une telle démarche.

Le premier élément de réponse est de considérer que, de facto, l'aire de travail d'un Centre Culturel – selon son importance – est liée à une zone d'attractivité, à un territoire, voire à une micro-région.

Le second d'inscrit certainement dans des objectifs qui lui sont assignés par le Décret et, notamment, celui du développement, qu'il soit thématique et/ou artistique et ce, dans une démarche de travail ascendant, même s'il l'on a conscience qu'il est aisé de le dire et complexe de le mettre en œuvre.

Le troisième élément de réponse est de considérer que, si l'on opte pour une réflexion globale plus que sectorielle, le Centre Culturel peut, ou doit, se positionner dans un rôle de "médiateur", de facilitateur, de "passeur", et d'encourager la société civile à être en débat, à "user" de la démocratie participative, celle qui se développe au contact des problèmes et dans l'interaction citoyenne.

Le dernier élément de réponse s'appuie sur l'idée que, finalement, la mise en œuvre d'un tel processus repose moins sur la taille du Centre Culturel que sur le professionnalisme qui le régit. Par contre, il affirme la nécessaire capacité de l'équipe du Centre Culturel à initier l'intermédiation entre les acteurs et la société civile dans les débats des stratégies locales, transcommunales ou régionales, dans le champ du culturel d'abord, du social, de l'économique et de l'environnemental, ensuite.

Le véritable enjeu est donc de placer le Centre Culturel dans une fonction stratégique et d'encourager les professionnels qui les animent dans un rôle d'interface "société civile – acteurs – décideurs" en utilisant, bien sûr, tous les modes opératoires socioculturels nécessaires (théâtre, art plastique, formation, éducation permanente,...).

Cet enjeu est donc essentiel, car le chemin à choisir vise à associer "démarche prospective et démocratie participative", pour un devenir où la Culture s'inscrit dans la façon d'être et de vivre plutôt que dans l'acte d'un consommateur ou d'un client.

Le Centre Culturel est donc l'aiguillon visant à une réflexion qualitative liée au développement qui, face aux mutations globales et exogènes, doit redéfinir ses objectifs, son originalité, et concourir à l'épanouissement de ses potentialités endogènes. Il stimule la volonté de changement et augmente la capacité d'agir en articulation, voire en symbiose, avec un maximum d'acteurs de la zone concernée, en basant toute approche sur la transversalité, le développement structurel, la participation et l'innovation. C'est, en effet, au niveau de l'autonomie locale, complétée par une vraie coopération des communes entre elles ou avec les autres pouvoirs publics, que nous préservons les lieux où peut se (re)créer le lien social et culturel, moteur essentiel de tout processus de développement sociétal intégré.

Si nous admettons donc que l'enjeu du développement culturel est de mettre en place les différents mécanismes permettant de passer, comme le disait Jean-Pierre Nossent, "*d'une communauté de destin à une communauté de dessein*", le Centre Culturel peut, voire doit, jouer un rôle essentiel. En effet, de même que l'écrivait Martine Lahaye en 2003, en introduction de la volumineuse synthèse sur **Culture et Citoyenneté pour un développement culturel durable**: "*Sous l'effet conjugué de problèmes sociaux et des politiques de développement territorial, la place et le rôle de la culture se sont considérablement élargis. La Culture et les Arts, affirmait-elle, sont de plus en plus régulièrement convoqués comme facteurs essentiels de la réussite de politiques diverses en matière éducative, de formation, d'insertion, de redéploiement économique, de revitalisation urbaine (mais aussi rurale), de sécurité, de tourisme, etc ...*" (fin de citation).

Enfin, il y a quelques jours, notre nouveau Secrétaire général, Monsieur Frédéric Delcor, présentait le plan opérationnel du Ministère de la CFWB et affirmait, en son axe 6, la nécessité "*d'être acteur du développement régional de Bruxelles et de la Wallonie*".

Ce constat est, de fait, évident. Il postule l'affirmation que la **médiation** doit être l'objectif fondateur du Centre Culturel et que ce dernier est et reste la **pièce angulaire** du développement culturel intégré, sur les plans local et régional, et ce, qu'il soit artistique et/ou territorial.

Il nous reste donc à bouger, à penser, à refonder, à être originaux, tout en gardant à l'esprit que, comme l'a écrit le physicien français Edouard Brézin: "***Ce n'est pas en améliorant la bougie que l'on a inventé l'électricité!***".

Marc BAEKEN
Président de la 3C